



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

DÉC. 2019
N°209
Au sommaire

- ÉDITORIAL (P1)
- RÉOLUTION CE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- NOS UL DANS L'ACTION - ON PEUT RIRE DE TOUT (P4-5)
- EN DIRECT DES SYNDICATS - ANALYSE DE GÉRARD (P6)
- EN DIRECT DE L'UD - BILLET DU JOËL (P7)
- CALENDRIER DES STAGES, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P8)



“ L'HEURE DE VÉRITÉ !

Le premier ministre s'est exprimé et a confirmé s'il en était besoin qu'il maintenait le fond de sa réforme mortifère pour les salariés du privé comme du public. Il a utilisé, avec l'aide de ses communicants et autres spécialistes des manipulations, les mêmes mensonges que Delevoye, l'ami des assureurs, sur le prétendu avantage qu'en tireraient les femmes ou les précaires. Mais l'enfumage même élaboré par des spécialistes a ses limites car les faits et les calculs sont têtus : tous perdants et gravement perdants avec cette contre-réforme.

Plus grave encore, après avoir essayé classiquement, d'opposer salariés du privé et du public, le sinistre personnage et sa clique essayent d'opposer les générations ! **C'est une faute lourde.**

Dans le même temps, dans un jeu de rôle savamment orchestré, la direction de la CFDT prend des postures d'opposant alors même que Berger n'a eu de cesse de soutenir le principe même de la réforme Macron et a combattu la mobilisation intersyndicale qui en exigeait le retrait. Instruits par les leçons de 1995, 2003 et 2010 nous serons prudents sur cette attitude qui au mieux relève de l'opportunisme et au pire de la manœuvre pour véroler le mouvement en cours. Nous nous battons depuis toujours pour l'unité la plus large mais sur des bases claires sans lesquelles la défaite et l'amertume sont assurées.

L'heure de vérité est donc arrivée et faire sauter le fusible Delevoye n'y change rien.

C'est le retrait de son projet que nous exigeons.

Je le redis, l'Union Départementale mettra toutes ses forces dans cette bataille majeure qui conditionne notre avenir, toutes générations confondues. Jamais nous n'accepterons de laisser sacrifier les jeunes générations en les laissant plonger dans un abîme de misère et de désespérance. Nous irons jusqu'au bout pour l'empêcher. **C'est notre combat, c'est notre fierté !**

LA CITATION DU MOIS

"C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches."

Victor HUGO
1802-1885

"QUE VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"

Rennes, le 16 décembre 2019

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général



Résolution de la CE de l'UD d'Ille-et-Vilaine du 29 novembre 2019

**RÉSOLUTION
CE UD**

RÉFORME DES RETRAITES : grève interprofessionnelle à partir du 5 décembre Jusqu'au retrait du projet Macron-Delevoye-Berger...

La CE de l'UD d'Ille-et-Vilaine, réunie le 29 novembre à Rennes, appelle, conformément au mandat du congrès de Fougères, tous les syndicats Force Ouvrière, tous les adhérents, à construire la grève à partir du 5 décembre pour le retrait du projet Macron-Delevoye-Berger de réforme des retraites. Elle appelle à multiplier dans les entreprises, les services... les assemblées générales, les réunions syndicales, afin d'informer largement de la gravité de l'attaque portée contre les salariés, les agents publics, les retraités, les jeunes, pour permettre partout aux salariés de décider la reconduction de la grève jusqu'au retrait du projet.

La CE de l'UD se félicite à cet égard de l'appel de l'assemblée générale des syndicats FO d'Ille-et-Vilaine 14 novembre, exigeant le maintien des 42 régimes actuels, de la CNRACL, du régime général et des retraites complémentaires, condition préalable à leur amélioration, du code des pensions civiles et militaires, et rejetant le régime universel par points.

Non à l'individualisation, oui à la solidarité intergénérationnelle, non à la baisse généralisée des pensions, non à l'accroissement des inégalités, pas question de travailler plus longtemps : 43, 42, 40 annuités, c'est déjà trop ! 37,5 annuités et pas un jour de plus !

La CE de l'UD se félicite de la déclaration de la CE confédérale de la CGT-FO qui confirme l'appel, lancé par le CCN, « à rejoindre la grève à partir du 5 décembre et à proposer dans le cadre des assemblées générales sa reconduction ».

... dans la perspective de la reconquête de tous les droits.

La CE de l'UD affirme que le retrait du projet gouvernemental de réforme des retraites donnera un élan considérable à tout le mouvement ouvrier pour résister aux attaques et reconquérir tous les droits : code du travail, justice prud'homale, services publics, statuts, sécurité sociale, assurance chômage, travail le dimanche, salaires... : dans tous les secteurs, sur toutes les revendications, tout redeviendra possible, le rapport de force redeviendra favorable à la classe ouvrière, la peur aura changé de camp !

Pour la CE de l'UD, c'est une lutte pour la vie qui s'engage. Pour nos anciens, pour nous, pour la jeunesse, pour que les droits conquis perdurent, pour que le monde à venir ne soit pas fait de désespérance, d'exploitation et de misère pour la classe ouvrière.



La CE de l'UD l'affirme solennellement : l'UD mettra toutes ses forces dans la bataille, dans l'unité la plus large, avec un objectif clair : aller jusqu'au bout, pour gagner. Gagner pour mieux résister et reprendre l'offensive, pour porter toutes nos revendications et reconquérir tous nos droits !

Votee à l'unanimité des 37 présents

Impressionnante mobilisation le 5 décembre pour exiger le retrait du projet Delevoye Macron Berger

**RETRAITE
L'UD DANS
L'ACTION**



« Nous avons vu autant de gens du public que du privé, ça montre que la colère est générale. Mais cette mobilisation ne suffit pas », avance Fabrice LERESTIF. Le leader de Force Ouvrière en appelle, comme toujours, à la grève générale et espère voir l'ensemble des salariés se mobiliser. « Nous avons la même mobilisation qu'en 1995 (contre le plan Juppé réformant les retraites et la Sécurité sociale). Et nous avons gagné. Il faut continuer », martèle le syndicaliste. « Les incidents ne doivent pas masquer la forte mobilisation », lance Fabrice LERESTIF, leader départemental du syndicat Force Ouvrière. **20 Minutes 5 décembre**

15 000 personnes à Rennes un cortège historique pour FO dont beaucoup de camarades du privé, 2000 à St Malo, 1000 à Redon, 500 à Fougères, 250 à Vitré.



Nos camarades hospitaliers de Janzé en grève



Notre camarade Jérôme de Mantou en grève



ON CONTINUE !



Manifestation à Rennes le 6 décembre ...



Manifestation à Rennes le 10 décembre ...



Manifestation à Rennes le 12 décembre ...



5 DÉCEMBRE NOS UL DANS L'ACTION



2000 manifestants à ST. MALO

« Marre de la souffrance au travail »

Avant de lancer le cortège, les représentants des trois syndicats ont pris la parole. « **La richesse des 26 personnes les plus riches de France correspond à celle des 20 millions de Français les plus pauvres. Ça doit s'arrêter et on va l'arrêter. Il y en a marre de la souffrance au travail ! Nous, ce qu'on demande, ce n'est pas seulement de refouler cette réforme mais aussi de revenir à la retraite à 60 ans, car la retraite des morts on n'en veut pas** », a déclaré Nicolas BERNARD (FO) dans un discours passionné, qui a été longuement applaudi.

Ouest-France 5 décembre



1000 manifestants à REDON

250 Manifestants à VITRÉ.

Nos camarades FO du Privé et du Public étaient présents le soir à Vitré. Certains étaient également à Rennes le matin.

5 DÉCEMBRE NOS UL DANS L'ACTION

« L'Hôpital en danger en France »



Anne-Marie MARTIN, 56 ans, infirmière de bloc opératoire à Vitré (Force Ouvrière) :
« Je manifeste pour les retraites et la profession d'infirmière de bloc-opératoire, et les hôpitaux. Le ministère s'est occupé de la région parisienne, mais la province est ignorée. L'hôpital est en danger. On n'investit plus, les personnels ne sont pas remplacés, nous devons revenir au travail sur des jours de congé, de RTT. Si on n'arrive pas à remplir les écoles d'aides soignantes, ce n'est pas hasard. Il n'y a pas de reconnaissance de la pénibilité dans la réforme. »

... Selon Alban COLINET, secrétaire UL FO Vitré, « les salariés doivent être conscients de ce qu'ils vont perdre. La pénibilité, que ce soit dans le secteur hospitalier ou dans une usine doit être prise en compte. Une retraite à point n'est pas fiable. »

Ouest-France 5 décembre

Ouest-France 6 décembre

500 manifestants à FOUGÈRES



On peut rire de tout

Chômage de masse :

Il n'y a plus de boulot en France, c'est juste que Delevoye les a tous pris !

Haut-commissaire à la Retraite :

Delevoye calcule nos retraites, mais ne sait pas calculer le montant colossal de ses revenus, le pauvre il ne sait pas compter jusqu'à 13 ! Oubliant de déclarer 13 emplois pour je ne sais combien de centaines de milliers d'euros... Toi, t'es au RSA, t'oublie de déclarer ton chèque d'anniversaire de mamie, la CAF fouille tes comptes, arrête les paiements et réclame des arriérés.

Régimes spéciaux :

Les sénateurs, ont sauvé leur régime spécial, sans faire grève !

Dommage ils ne vont pas bénéficier du magnifique régime universel par points.



En février 2015 avec quatre camarades, nous avons créé la section FO à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 35. Nous avons commencé avec une Représentante de la Section Syndicale et quatre heures de délégation par mois. En 2017 lors des élections nous avons obtenu une élue suppléante au CE et 10 heures de délégation pour les commissions du CE. La CPAM a des agences sur tout le département aussi, avec ces maigres heures, il nous a fallu beaucoup d'obstination pour continuer jusqu'à aujourd'hui. La direction, la CGT et la CFDT ne nous ont pas facilité la tâche au début. Au final, nous avons réussi à recruter de nouveaux camarades, ce qui nous a permis de présenter une liste complète et valide de 13 titulaires pour les élections du CSE de cette année. Ce travail de titan nous a fait gagner la représentativité tant attendue avec 13,13% soit 2 élus titulaires et suppléants.

Nous allons dans les quatre ans qui viennent donner toute notre énergie pour faire valoir les revendications des salariés à la CPAM mais aussi informer sans relâche les agents sur les revendications de FO qui défend cette belle idée qu'est la sécurité sociale.

Bravo à Ambroisine et à son équipe.

FO majoritaire aux « Vergers » à Châteaubourg (FGTA-FO)

Pour la première fois FO se présentait dans l'entreprise « les Vergers » (agroalimentaire) de Châteaubourg. Avec 80 voix sur 151 (tous collèges confondus) malgré la campagne massive de dénigrement du syndicat « maison », FO obtient 53% des voix et 5 élus sur 9.

Bravo à Fabrice PRUD'HON et à ses camarades.



FO Représentativité acquise à 18% au CSE de l'Association La Bretèche. (FNAS-FO)

Notre liste arrive 3^e/4. Avec 18% des voix 2 élus titulaires et suppléants.

Bravo à Véronique POUSTYNNIKOFF et à ses camarades.

Contact : veroo35hotmail.fr

AIS (secteur social) Carton plein pour la liste commune FO et CGT :

6 élus titulaires et 6 élus suppléants !

Bravo à nos camarades !

Contact : pincetcyrille@gmail.com

Résultat historique de Force ouvrière à l'ADAPEI 35 qui pour la 1^{ère} fois de son histoire obtient sa représen- tativité avec 13 %.

Cet employeur le plus gros du département en matière d'accompagnement éducatif (plus de 1200 salariés avec plus de 50 établissements distincts), dette et de soins, d'insertion et d'hébergement de l'enfant à l'adulte vieillissant dans le champ de la déficience intellectuelle

Bravo à Pascale, à Emmanuel et à toute l'équipe.

Contact : polgebm@orange.fr et pascale.danion@bbox.fr

L'ANALYSE DE GÉRARD

CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES : le « déminage » gouvernemental : entre fausses promesses et cynisme.

Édouard PHILIPPE a annoncé le 11 décembre 2019, devant le Conseil Économique, Social et Environnemental ce qui est présenté comme des concessions gouvernementales pour mettre fin à la levée en masse de la classe ouvrière contre le projet de contre-réforme des retraites :

Aucune véritable garantie sur la valeur du point :

- La valeur du point serait indexée sur les salaires et la loi interdirait qu'elle baisse : les retraites étaient en principe indexées sur l'inflation, ce n'a pas empêché le gouvernement de ne les augmenter que de 0,3% au 1er janvier 2019 malgré une inflation 2018 de 1,6% et la ré-indexation pour 2020 ne devrait concerner que les retraites inférieures à 2000 €. Ne pas baisser la valeur du point, ce peut être la geler comme la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- Les « partenaires sociaux » seraient associés à la détermination de la valeur du point via une instance qui ne peut, en aucun cas, être paritaire (les salariés ne seraient pas seuls concernés). La valeur du point serait fixée annuellement par la loi ; rien n'obligerait donc à tenir compte de l'avis de cette instance, ni même de respecter l'engagement de ne pas baisser la valeur du point inscrit dans la loi initiale.

L'âge de départ :

- L'âge légal serait conservé mais c'est une illusion puisqu'une décote serait appliquée pour un départ avant 64 ans et une surcôte ensuite. Il faudra attendre pour tenter d'obtenir une retraite décente. Pourquoi l'âge bonus-malus serait-il meilleur que l'âge pivot ?

Haro sur la jeunesse :

Le gouvernement admet implicitement que le régime universel constitue une perte de droits puisqu'il retarde sa mise en place pour les salariés actuellement en poste :

- Application du régime par points aux jeunes entrant sur le marché du travail en 2022 (pour rendre la réforme inéluctable, le gouvernement a donc peur des mobilisations actuelles mais aussi des futures),
- Pour les autres, hors régimes spéciaux, application du nouveau régime aux salariés nés à compter de 1975,
- Pour les régimes spéciaux le nouveau régime concernerait les salariés nés après 1980 ou 1985 selon l'âge auquel ils ouvrent droit à pension actuellement.

Le pari c'est donc que les salariés actifs, moins directement concernés par la réforme, ne se préoccupent pas de leurs enfants et petits-enfants, le gouvernement parie ainsi sur le cynisme.

1000 € minimum mais pas pour tous :

Le minimum de pension à 1000 € serait mis en place dès 2022 mais ce minimum ne s'applique qu'aux retraités à taux plein.

Rien de bon pour les femmes, droits liés aux enfants :

Le premier ministre confirme une majoration de la retraite de 5% par enfant dès le 1^{er}, 17% pour 3 enfants et 5% par enfant supplémentaire, mais cette majoration se substituerait à

- 8 trimestres supplémentaires par enfant dans le régime général (4 pour les fonctionnaires) et le seul octroi actuel de 8 trimestres supplémentaires pour les enfants (dès le 1^{er}) aboutit souvent à augmenter les retraites de plus de 5%.
- une majoration de 10% pour 3 enfants et 5% par enfant supplémentaire.

Pour toutes, la perte des trimestres supplémentaires n'est pas rattrapée.

Pensions de réversion :

Un cumul retraite personnelle pension de réversion (qui concerne le plus souvent les femmes) à hauteur de 70% du montant des retraites des deux conjoints, mais :

- jusque-là le droit à la réversion d'une retraite de base du régime général est soumis à condition de ressource (20862,40 € en 2019 pour une personne seule),

- la réversion d'une retraite complémentaire d'un salarié de droit privé est cumulée intégralement avec tous les droits personnels,
 - le cumul de la réversion d'une pension d'un fonctionnaire avec des droits personnels est également intégral,
- On pourrait donc penser que les veuves de salariés du régime général seraient gagnantes quant à la réversion d'une retraite de base du régime général mais le droit à pension de réversion est repoussé de 55 à 62 ans (quid des veuves à 55 ans, sans emploi et qui n'en trouveront pas ?).

Pour les enseignants :

Jean-Michel BLANQUER a indiqué sur France-Inter que la loi prévoirait que les rémunérations (salaires, primes ? Il ne sait pas) des enseignants seraient adaptées pour que les enseignants aient un niveau de retraite comparable aux autres fonctionnaires de catégorie A. Il ne s'agit pas d'un engagement de maintenir le niveau de pensions des enseignants (qui selon Daniel COHEN nécessiterait une augmentation de leurs salaires d'au moins 25%). À quels autres fonctionnaires de catégorie A plus ou moins mal lotis seraient comparés les enseignants.

Pour les cadres :

Le taux de cotisation au-delà d'un revenu annuel de 120 000€ serait de 2,81% au lieu de 28,1% pour la part des revenus inférieure à ce montant mais ne générerait aucun droit. Aujourd'hui, certes, les salaires perçus au-delà du plafond de la sécurité sociale ne génèrent pas de droit au régime général mais cela ne concerne pas la retraite complémentaire. Le nouveau système détruirait le régime AGGIRC. Ce serait donc une réduction drastique du niveau de pension des cadres supérieurs qui certes disposent de ressources importantes mais sont pas des nantis comme les patrons des entreprises du CAC 40.

Une fausse équité :

Pourquoi faudrait-il un régime universel ? L'universalité en droit du travail, ce serait la disparition des conventions collectives et des statuts. Ce qui est insupportable pour les gouvernants et le patronat c'est que des salariés d'un secteur, par le rapport de force obtiennent des droits qui deviennent ensuite un objectif pour les autres. L'équité pour le gouvernement et le patronat c'est la destruction des droits et le nivellement par le bas.

Le système universel par point, ce n'est pas l'égalité ou l'équité, par la prise en compte de toute la carrière et non des 25 meilleures années ou des 6 derniers mois c'est, nécessairement, la baisse des retraites et des pensions. La seule égalité c'est celle du taux de remplacement, soit le pourcentage des salaires auquel correspond la retraite.

Favoriser la capitalisation

Le régime universel par points réduit les droits et encourage donc le recours à la capitalisation encore facilitée par la loi PACTE du 22 mai 2019.

Les principes d'un régime universel par points sont inacceptables, aucune rustine ne peut les corriger.

Ni amendable, ni négociable, le projet de contre-réforme

MACRON-DELEVOYE doit être retiré.

Généralisons la grève.

LE BILLET DU JOËL

GRÈVE GÉNÉRALE !

En 45 mn de discours, le premier ministre a réussi le tour de force de mécontenter tout le monde. Bien sûr, il y a le fameux âge d'équilibre fixé à 64 ans et qui va impacter tous les salariés nés après 1960 (comme le relève Ouest-France ce jeudi) et qui fait monter au créneau la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CGC absentes du combat pour le retrait de la réforme systémique par points mais le plus grave n'est pas là. Le plus inquiétant dans cette affaire, c'est que le gouvernement prévoit la mise en place d'« une gouvernance » qui « leur confiera les principaux leviers », afin de « prendre des décisions qui seront mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 ». En clair, ils veulent que ce soient les syndicats eux-mêmes qui décident à quelle sauce les salariés de ce pays seront mangés. On est bien loin du paritarisme, on est bien loin de la négociation et de la contractualisation, on est en plein dans ce qu'il faut bien appeler le corporatisme. Toute organisation qui mettra le doigt là-dedans sombrera dans un régime digne du pétainisme. Pour être trivial, ils nous demandent de régler le poids du boulet et la longueur de la chaîne.

Pour cette seule raison, ce projet doit être retiré. Mais je voudrais quand même dans ce billet m'attarder sur un ou deux aspects de cette fameuse réforme. J'entendais Bruno Lemaire, ministre de son état, dire ce matin que la mise en place d'un minimum de 1000€ pour une pension en 2022 était une mesure historique et que le minimum de pension sera garanti par la loi à 85 % du smic et évoluera comme celui-ci. Bigre, dans quel monde ces gens vivent-ils pour ne pas savoir que le seuil de pauvreté en 2017 était de 1041€ ! (source Insee, si l'on prend en compte 60% du revenu médian). Comment ne pas se rendre compte que les mêmes qui nous octroient généreusement 85% du SMIC pour une pension, refusent au même moment que le SMIC bénéficie d'un coup de pouce au 1er janvier prochain ?

Autre aspect, la fameuse « règle d'or pour que la valeur du point acquis ne puisse pas baisser avec une indexation non pas sur les prix mais sur les salaires qui dans notre pays augmentent plus vite ». Là, ils nous prennent vraiment pour des blaireaux ! Le montant des retraites devrait être indexé sur l'inflation et le gouvernement d'autorité est revenu là-dessus en bloquant les pensions. De plus, tout le monde peut constater que les salaires progressent moins vite que les prix. Quant aux enseignants qui ont très bien calculé les baisses conséquentes de pensions à venir, comment pourraient-ils un seul instant avaler les mensonges de leur ministre Blanquer voulant leur faire croire à une revalorisation salariale capable de compenser des centaines d'euros de perte de pension sachant que les économistes chiffrent à 25% celle-ci.

Dans ce contexte là, une seule solution, la grève interprofessionnelle, reconductible, public-privé, tous secteurs confondus, tous ensemble pour bloquer le pays. Je sais, Marc Blondel n'aimait pas le mot d'ordre de grève générale qu'il jugeait trop politique mais y a-t-il un autre moyen ? Poser la question c'est y répondre...

Au fait, cerise sur le gâteau, on apprend que le fameux Delevoye artisan de toutes ces attaques, après avoir démissionné de son poste d'administrateur bénévole de l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass) « s'est engagé à rembourser les sommes qu'il a perçues de la part d'IGS (un groupe de formation) depuis sa nomination au poste de haut-commissaire chargé de la réforme des retraites en septembre 2017 ». Pratique anticonstitutionnelle quand même pour un haut commissaire et il y en a quand même pour plus de 140 000 €, soit plus de onze ans d'une retraite minimum ! Allez, j'en rajoute : en tant qu'ancien conseiller général du Pas-de-Calais (21 ans), maire de Bapaume (30 ans), député (2 ans), sénateur (10 ans), ministre (2 ans) et président du CESE (5 ans), ce pauvre monsieur âgé de 72 ans, cumulant 13 mandats (dont 10 qu'il a oublié de déclarer lorsqu'il est devenu ministre) et toujours pas en retraite devrait toucher entre 12 et 15 000 € de pension par mois !

Grève générale vous dis-je...
JOËL, le 12 décembre 2019



UN ACTE DE VANDALISME CONTRE NOS LOCAUX DE L'UD FORCE OUVRIÈRE 35

Dans la nuit de samedi à dimanche 8 décembre vers 4h du matin la porte vitrée des locaux de l'Union Départementale FO 35 rue d'Échange à Rennes a été fracassée.

FO sans préjuger des coupables constate qu'en 2016 pendant la lutte contre la loi travail ses locaux avaient été visés de la même manière.

S'agit t'il d'une tentative d'intimidation en pleine grève contre la réforme des retraites ?

PERSONNE NE FERA TAIRE FO !

Personne ne fera taire l'exigence du retrait de la contre réforme sur les retraites.



INFO STAGE

Il reste des places !

pour le stage COMMUNICATION ORALE du 11 au 13 FÉVRIER 2020

Merci de vous inscrire auprès de Marie-Claire avant les congés de fin d'année. Inutile de vous expliquer que les dites fiches sont à nous retourner à l'UD PAR RETOUR dès que vous les recevez !

On discute et on partage

Vendredi 20 décembre l'UD organise pour les responsables syndicaux un repas partagé de midi à 14 h, pour discuter de la situation et de la suite du mouvement.

L'UD VOUS INFORME

Les salariées de l'UD et de l'UL de Rennes seront en congés du mardi 24 décembre 2019 au jeudi 2 janvier 2020 au matin.

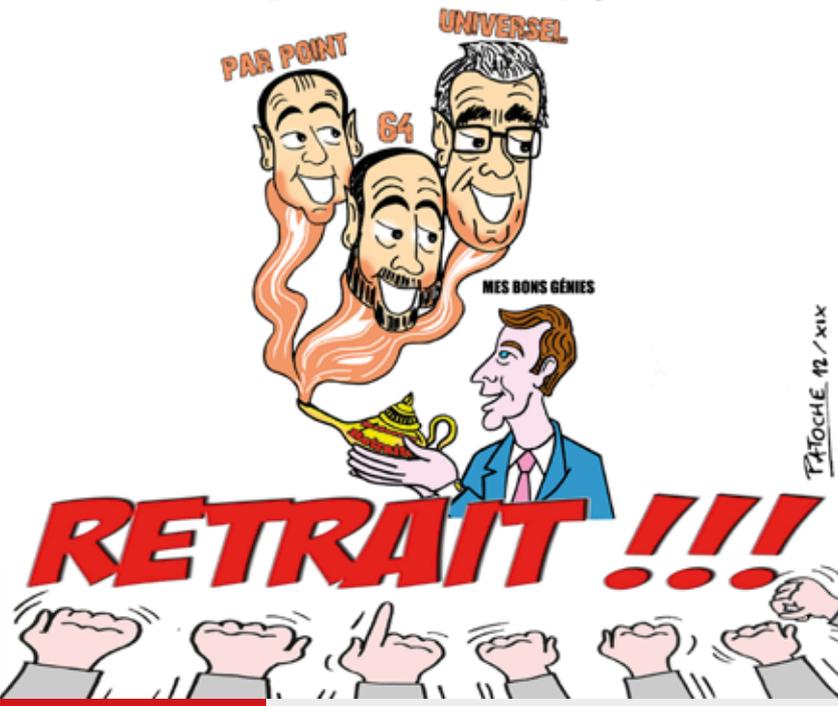
En raison du mouvement social l'UD pourrait être ouverte dans cette période.

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

ILS NOUS ENFUMENT !



NOS STAGES STAGES CFMS 2020

| DATES | INTITULÉ | DURÉE |
|------------------------------|---------------------------|---------|
| Du 27 au 31 JANVIER | DÉCOUVERTE de FO | 5 jours |
| Du 11 au 13 FÉVRIER | COMMUNICATION ORALE | 3 jours |
| Du 23 au 27 MARS | CSE (plus de 50 salariés) | 5 jours |
| Du 12 au 14 MAI | NÉGOCIER | 3 jours |
| Du 25 au 29 MAI | DÉCOUVERTE de FO | 5 jours |
| Du 22 au 24 SEPTEMBRE | CONNAITRE ses DROITS 1 | 3 jours |
| Du 28 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE | DÉCOUVERTE de FO | 5 jours |

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

AFOC 35

Association Force Ouvrière de Consommateurs d'ILLE-ET-VILAINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sous la présidence de
David ROUSSET Secrétaire national
VENDREDI 24 JANVIER 2020

L'AFOC 35 ne tiendra pas de permanences du 22 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos **paiements 2019**
TIMBRES 2019 : 4,75 €
tresorerie.udfo35@orange.fr